

Le Budget Communal 2012

Comme chaque année, le mois d'avril est le mois du vote du budget dans nos communes. Nous n'avons pas échappé à la règle et le budget a été adopté le 6 avril.

Une fois de plus, notre attention s'est portée sur les ressources liées aux taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties et « ex » taxe professionnelle.

A°) FISCALITE :

Cette année encore, le Conseil Municipal a voté un gel des taux d'impositions. A ce sujet, il est toujours intéressant de regarder attentivement nos propres avis d'imposition de taxes foncières et d'habitation.

En effet, si seul le montant global de l'impôt nous importe, il est judicieux de comprendre la répartition de l'impôt et de comparer les taux d'impositions d'une année sur l'autre, que ce soit pour les taux votés par la commune, ceux de l'intercommunalité, celles du département etc...

Hormis ce petit rappel, cette année verra à nouveau un changement conséquent en ce qui concerne l'« ex taxe professionnelle » désormais appelée « CFE ». En effet, en fin d'année 2011, les communes membres de la communauté de communes de Thiérache du Centre (CCTC), se sont accordées pour que la CCTC soit détentrice de « la mutualisation » de la taxe professionnelle de chaque commune. Cette mutualisation poursuit deux objectifs :

- bénéficier d'aides supplémentaires de l'état,
- mener à bien certains projets dont une commune seule ne pourrait venir à bout.

A noter que la mutualisation ne concerne ni la taxe d'habitation ni les taxes foncières.

Bien évidemment, en contrepartie de notre apport, la CCTC s'engage à reverser une dotation au moins égale à ce que la commune aurait du percevoir.

Et, en effet, notre dotation 2012 devrait être supérieure à celle de 2011 pour un montant de 21 918 €uros (2011 : 123 698 €uros - 2012 : 145 616 €uros). La commune bénéficiant du report de taxes antérieurement perçues par la CCTC.

B°) FISCALITE LOCALE : taxe d'habitation et taxes foncières :

Comme précisé ci-dessus, la commune a donc voté un gel de sa fiscalité pour l'année 2012. Ce qui fait de notre commune, une des communes les moins taxées de notre canton avec un « taux moyen » d'imposition de 15.28 % en 2011, situant notre commune en 7^{ème} position sur les 37 communes du canton.

Cette décision nous est permise grâce à la bonne santé financière de notre commune.

C°) RAPPEL sur les BUDGETS 2011 et 2012 :

Ci-dessous un petit tableau comparatif entre les années 2011 et 2012 en terme de masses :

	2011	2012
Dépenses de fonctionnement	461 297	342 000
Recettes de fonctionnement	564 065	357 000

Excédent de fonctionnement en % des recettes de fonctionnement	102 768 18.2 %	15 000 4.3 %
Dépenses d'investissement	295 681	54 000
Recettes d'investissement	309 668	121 000
Endettement : en cours de la dette	428 546	334 000
en % des recettes de fonctionnement d'une année	76 %	94 %
Annuité de la dette	82 000	61 000

Ce tableau donne diverses indications :

Fonctionnement : des recettes et des dépenses qui sont en augmentation et qui permettent de générer un excédent de fonctionnement important, soit 18% en 2011, servant à investir.

Investissement : une volonté d'améliorer la qualité de vie de notre commune avec un investissement conséquent mais raisonné !.

Endettement : un élément maîtrisé, et raisonnable, à hauteur de 14.5% de nos ressources.

Voici pour mémoire les travaux d'investissement réalisés au cours de l'année 2011 :

- remboursement des emprunts (capital) : 54 701 euros
- frais d'analyses pour réouverture de l'étang : 18 161 euros
- achat d'un tracteur et d'un fourgon : 63 314 euros
- achats tables et chaises et matériels divers : 7 314 euros
- achats de panneaux de signalisation : 1 322 euros
- achat aires de jeux : 3 160 euros
- achat de guirlandes : 3 851 euros
- rénovation chambre froide salle Gervais Cauet : 4 450 euros
- chaufferie bois (fin des travaux) : 38 745 euros
- travaux route de Cambron et route de la Garenne : 21 486 euros
- feux rouges école route des Lavandières : 26 298 euros
- réseaux du Pont de Pierre : 45 629 euros
- éclairage du carrefour du Lycée Agricole : 5 701 euros
- rue des Soupirs : 1 549 euros.

Soit un total de 295 681 euros.

D°) LE BUDGET 2012 :

En quelques lignes et quelques chiffres, le prévisionnel 2012 et les orientations prises par le Conseil Municipal.

L'objectif du Conseil Municipal est simple : conserver des finances saines, tout en continuant à faire grandir le « village ».

Pour cette année 2012, le budget de fonctionnement présente les mêmes caractéristiques que l'année passée.

Au budget de Fonctionnement :

Les recettes s'élèveront à 869 008.81 Euros, et composées comme suit :

- Produits des services :	20 936.52 €
- Impôts et taxes :	438 954.41 €
- Dotations, subventions, participations :	166 595.70 €
- Autres produits de gestion courante :	13 100.00 €
- Produits financiers :	1 500.00 €
- Produits exceptionnels :	1 000.00 €
- Atténuation de charges :	6 500.00 €
- Excédents antérieurs :	220 422.18 €

Les dépenses s'élèveront, elles aussi (*) à 869 008.81 Euros, et composées comme suit :

(*) (en comptabilité publique, le budget prévisionnel doit toujours s'équilibrer, en réalité, le solde en fin d'exercice devrait être positif d'environ 30 000 Euros si l'ensemble des investissements prévus sont réalisés au 31/12/2012) .

- Charges à caractère général :	152 739.50 €
- Charges de personnel et frais assimilés :	200 624.24 €
- Autres charges de gestion courante :	120 498.09 €
- Charges financières :	16 131.24 €
- Charges exceptionnelles :	500.00 €
- Reversement sur impôts et taxes :	80 251.00 €
- Dépenses imprévues :	2 000.00 €
- Virement à la section d'investissement :	296 264.74 €

Remarques :

- les charges à caractère général sont composées :
 - o des achats liés au fonctionnement de la commune : éclairage public, fournitures scolaires, fournitures diverses, restauration des écoliers
 - o des services extérieurs : entretien des voiries (réparations), bâtiments, maintenance, assurances etc...
 - o des autres services extérieurs : téléphone, poste, fêtes et cérémonies, divers honoraires etc...
 - o des impôts et taxes dues par la commune (taxes foncières).
- Les charges de personnel, comprennent les salaires du personnel titulaire et des contrats aidés , et des charges sociales qui leurs sont imputables. Le personnel de la commune est composé au début de l'année 2012 de 7 personnes.
- Les charges de gestion courante comprennent : les subventions aux associations, les subventions aux organismes public (CCAS), des versement aux services incendie, des indemnités des élus, et autres contributions obligatoires.
- Les charges financières sont composées des intérêts dus aux emprunts en cours.
- Le reversement sur impôt et taxes consiste en le reversement d'une partie de nos recettes fiscales (réforme de l'ex tax professionnelle).
- Le virement à la section d'investissement, représente la somme nécessaire à la couverture des investissements (différence entre les dépenses d'investissement et les subventions liées à ces dépenses).

Au budget d'Investissement :

Les dépenses, d'un montant total de 643 117.68 €, prévues au budget sont :

- Remboursement des emprunts (capital) :	66 442.00 €
- Diverses acquisitions de matériels :	5 530.00 €
- Frais liés à la révision du P.L.U. :	16 947.00 €
- Travaux de peintures de l'église :	28 221.00 €
- Chaufferie bois (solde) :	45 976.00 €
- Espaces verts Pont de Pierre :	10 000,00 €
- Travaux sur bâtiments communaux :	30 000.00 €
- Achat de jeux pour aire de jeux :	3 000.00 €
- Travaux électriques Rue Vieux Château et Lavandières	21 985.00 €
- Travaux Rue des Soupîrs	44 376.00 €
- Opérations Rue Lavandières et Cense Carrée	172 768.00 €
- Achat de guirlandes	1 500.00 €
- Achat d'un tracteur tondeuse :	15 000.00 €
- Achat de mobilier pour salle des fêtes (tables) :	7 000.00 €
- Rue des Frichelles (installation des candélabres) :	10 000.00 €
TOTAL des travaux engagés sur l'année :	478 745.00 €
- Solde d'investissement reporté (report n-1) :	164 373.00 €

TOTAL GENERAL : 643 118.00 €

Les recettes nécessaires au financement de ces travaux sont les suivantes :

- Subventions d'investissements :	241 635.00 €
- Dotations Fonds divers réserves (1) :	22 189.00 €
- Dotations Fonds divers réserves (2) :	83 029.00 €
- Virement de la Section Fonctionnement :	296 265.00 €

(1) : subvention appelée FCTVA (comptabilisée dans les dotations fonds divers). Cette subvention « rembourse en grande partie la TVA payée par la commune sur les investissements de l'année antérieure.

(2) : les sommes liées à ce compte sont la contrepartie du solde d'investissement reporté au niveau des charges.

E°) CONCLUSION :

Les conclusions qui s'imposent sont les suivantes :

La commune bénéficie d'un budget de fonctionnement qui dégage chaque année un excédent d'exploitation d'environ 90 000 €, soit une marge d'environ 14%. Celle-ci contribue chaque année à investir dans les infrastructures communales.

L'endettement reste maintenu et raisonnable à environ 14%.

Le budget 2012 s'inscrit à nouveau dans la continuité de la volonté du conseil municipal de ménager les taxes d'imposition, tout en continuant à investir, et rendre notre commune attrayante et agréable à vivre.

Pour le Conseil Municipal, l'Adjoint aux finances – A. DANGER.